

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Décision Modificative
(DM) N°3 du Budget
annexe PERILS

SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 08 novembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ,
Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique
MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX,
Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Patricia BOSTMAMBRUN à Catherine PAPUT,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Martine MUNOZ,

Etaient absents ou excusés :

Didier STURMA,
Betul SIMSEK.

Secrétaire de séance :

Martine MUNOZ

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE PERILS

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M14 ;
- **Vu** la délibération n°52 du 14 mars 2023, approuvant le budget primitif du budget annexe PERILS 2023 ;
- **Vu** la délibération n°5 du 16 mai 2023, approuvant la DM1 du budget annexe PERILS 2023 ;
- **Vu** la délibération n°20 du 20 septembre 2023, approuvant la DM2 du budget annexe PERILS 2023.
- **Considérant** le besoin au chapitre 011, Charges à caractère général, pour le paiement de frais bancaires en lien avec les lignes de trésorerie contractées sur le budget Périls, il convient de prévoir un supplément d'un montant de 2 300 euros ;
- **Considérant** le besoin au chapitre 66, Charges financières, pour le paiement des intérêts des lignes de trésorerie, il est nécessaire de prévoir un complément d'un montant de 40 000 euros ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM Dépenses	Dépenses	BP + DM Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère général</i>				
D/011/627 – Frais bancaires		+ 2 300,00 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	15 500,00 €	+ 2 300,00 €		
<i>Chapitre 66 – Charges financières</i>				
D/66/6615 – Intérêts des comptes courants		+ 40 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 66</i>	55 000,00 €	+ 40 000,00 €		
<i>Chapitre 74 – Subvention d'exploitation</i>				
C/74/747 – Subvention				+ 42 300,00 €
<i>Sous total chapitre 74</i>			290 699,01 €	+ 42 300,00 €
Total des variations section de fonctionnement		+ 42 300,00 €		+ 42 300,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la décision modificative n°3 du budget annexe PERILS ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Martine MURAZ

Le Maire,



Stéphane RODIER